

## Réunion du Comité Syndical du 19 Septembre 2017

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 08 Septembre 2017

Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy)

Secrétaire de séance : Madame Sophie RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin)

Présents avec voix délibérative : M. THEBAULT (Allogny) ; Mme DELAPORTE (Allouis) ; M. NAUDET (Aubinges) ; M. ACOLAS (Avord) ; M. BAUDON (Baugy) ; M. CHALOPIN (Berry-Bouy) ; M. TINAT (Bourges) ; M. BOUGRAT (Brécy) ; Mme GRAPTON (Chaumoux-Marcilly) ; M. SARREAU (Etrechy) ; M. POLICARD (Farges-en-Septaine) ; M. RIVAUD (Foëcy) ; M. SAUTEREAU (Gron) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. LELOUP (Les Aix d'Angillon) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. SALAK (Mehun-sur-Yèvre) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. COUDRAT (Mery-es-Bois) ; M. PASSE (Montigny) ; M. MAROT (Morogues) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; M. CHAROY (Osmoy) ; Mme BOURDOU (Parassy) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; Mme GUILLAUDEAU (Rians) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. MACHADO (Saint-Georges-sur-Moulon) ; M. DESROCHES (Saint-Germain-du-Puy) ; M. DUTEIL (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. GROUSSON (Saint-Palais) ; M. TERNIER (Vasselay) ; Mme HOVASSE PRELY (Vierzon) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon) ; M. ROMAIN (Villequiers).

Présents sans voix délibérative : Mme Cécile FALQUE (Animatrice SAGE Yèvre-Auron, Présentation – introduction) ; M. MOINET (Maire – Commune de Gron) ; Mme Armelle TAILLANDIER (Menetou-Salon) ; M. PRUDENT (Saint-Germain-du-Puy) ; M. VAGNAT (Villequiers).

Absents excusés : M. GIROUARD (Allouis) ; Mme LE MEE et Mme CHAUVEAU (Azy) ; M. GOUVERNAIRE (Chaumoux-Marcilly) ; M. BENARD (Fussy) ; M. BLAIN (Mehun-sur-Yèvre) ; Mme JAUBERT et M. DELAIGUES (Neuvy-sur-Barangeon) ; Mme LESPAIGNOL et M. LANZARONE (Nohant-en-Goût) ; Mme PICARD (Parassy) ; M. DESROCHES (Rians) ; Mme MATHONNIERE (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. OZON (Saint-Palais) ; Mme KAOUES (Vierzon).

Pouvoirs : M. BENARD (Fussy) à M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; Mme JAUBERT (Neuvy-sur-Barangeon) à M. COSSON (Vignoux-sur-Barangeon) ; Mme LESPAIGNOL (Nohant-en-Goût) à M. BAUDON (Baugy).

M. BENOIT, Président de séance, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint. Il introduit la séance par la Présentation du SAGE Yèvre Auron et du CTGQQ (Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative de l'eau du Cher) par Madame FALQUE, Animatrice du SAGE Yèvre-Auron et excuse Monsieur VALLEE, Président de la CLE du SAGE.

## - Présentation du SAGE Yèvre-Auron



# Le SAGE Yèvre-Auron

19 septembre 2017  
Comité Syndical du SIVY



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Document de planification élaboré de manière collective pour un périmètre hydrographique cohérent
- Fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Institué par la Loi sur l'eau de 1992
- Déclinaison locale du SDAGE (Loire-Bretagne)



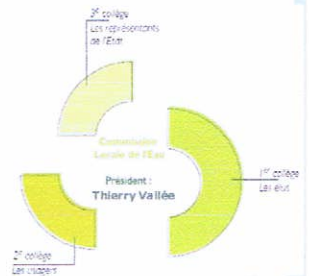
## Le territoire

- un bassin versant de 2400 km<sup>2</sup>
- Plus de 500 km d rivières
- 126 communes
- 170 000 habitant
- 2 départements : Cher et Allier



## Commission Locale de l'Eau

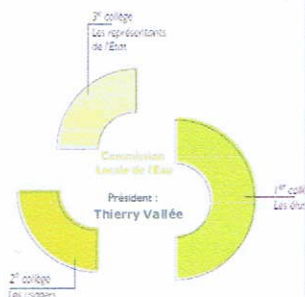
- 43 membres
- 1 Bureau – 16 membres
- Commissions thématiques:
  - Gestion quantitative
  - Qualité de l'eau
  - Milieux aquatiques et remarquables
  - Valorisation économique et touristique du territoire
- 1 structure porteuse - EP Loire
  - Animation de la CLE
  - Maître d'ouvrage des études et travaux



## Les élus SIVY qui siègent à la Commission Locale de l'Eau

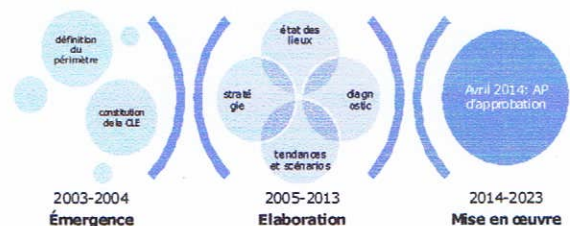
- 43 membres
- 1 Bureau – 16 membres

- M. BENOIT (SIVY)
- M. DUPERAT (SCB)
- M. DESROCHES (SMIRNE)
- M. SARREAU (Etrechy)
- M. CHALOPIN (Berry-Bouy)



## Stratégie d'actions

- Élaborée en concertation
- Adoptée en 2014 – approuvée par Arrêté Préfectoral
- Programme d'actions pour 10 ans défini dans :
  - le PAGD - Plan d'Aménagement de Gestion Durable
  - le règlement



Thématiques	Enjeux	PAGD 129 dispositions	Règlement 13 règles
<b>Quantitatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les connaissances</li> <li>Respect des volumes prélevables</li> <li>Réduire les quantités d'eau utilisées</li> </ul>	22	3 (1,5,6)
<b>AEP et eau souterraine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Économiser la ressources</li> <li>Sécuriser l'alimentation</li> <li>Mettre en place/poursuivre actions de reconquête de qualité de la ressource</li> </ul>	11	
<b>Qualité de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les pollutions d'origine agricole</li> <li>Réduire la pollution par les collectivités et particuliers</li> <li>Réduire les pollutions industrielles</li> </ul>	43	4 (2,3,4,7)
<b>Milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la gestion par bassin versant</li> <li>Restaurer la morphologie des cours d'eau</li> <li>Restaurer la continuité écologique</li> <li>Réduire l'impact des plans d'eau et biefs</li> <li>Lutter contre les espèces invasives</li> <li>Connaître et protéger les zones humides</li> </ul>	35	7 (6,8,9,10,11,12,13)
<b>Connaître et communiquer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser</li> <li>Sensibiliser</li> <li>Mutualiser et améliorer l'accès à l'information</li> </ul>	18	

Monsieur JOLIVET précise qu'il est important selon lui d'expliquer ce qu'est le SAGE et indique que c'est le SAGE qui est à l'initiative de la démarche de fusion du SIAAVY, de la CCTV et du SIETAH des Aix d'Angillon.

**- Présentation du Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative du Cher (CTGQQ)**



## Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative de l'eau du Cher

Lancement de la phase d'élaboration du projet

Comité syndical SIVY 19/09/2017



## Qu'est-ce qu'un CTGQQ ?

## Qu'est-ce qu'un Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative ?

### DEFINITION

- Outil de développement territorial à l'échelle du département
- Cadre de programmation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

### ENJEUX

→ **Fédérer** l'ensemble des acteurs agricoles et non agricoles pour une **gestion durable de l'eau**

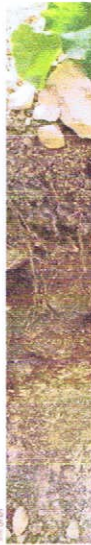


→ **Améliorer l'état quantitatif et qualitatif des masses d'eau** pour atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau





## Contexte



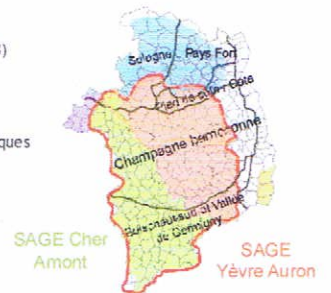
## Contexte : le choix du territoire

ZRE Cher  
SAGE Yèvre-Auron et Cher Amont (18)

4 453 km<sup>2</sup> (dont 1180km<sup>2</sup> SIVY)

12 sous-bassins versants hydrographiques

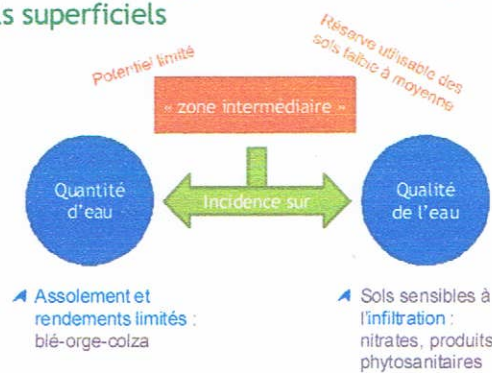
2 535 exploitation agricoles  
308 000 ha de SAU  
dont 240 000 ha en herbe  
62 000 ha labourables



280 exploitations agricoles irrigantes  
380 ouvrages de prélèvements  
15 000 ha irrigués soit 24 % des surfaces labourables



## Contexte : une agriculture contrainte par les sols superficiels

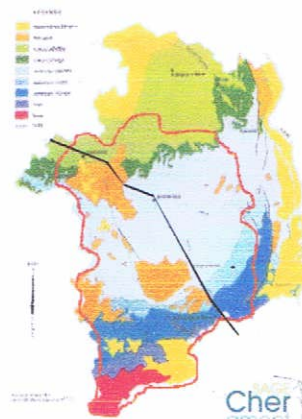


1/3 des surfaces labourables est irriguée dans le périmètre

L'irrigation : une des solutions pour la sécurisation des cultures et leur diversification



## Contexte : des ressources en eau limitées sur le territoire



### 4 usages de l'eau

- alimentation en eau potable
- irrigation agricole
- industrie
- milieu naturel

### 1 nappe souterraine superficielle principale

- cycle annuel
- alimente les cours d'eau
- solicitée par les forages de tous types



## Contexte : partenariat de la Chambre d'Agriculture du Cher avec les SAGE

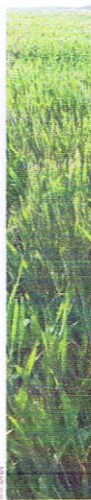
Yèvre-Auron & Cher Amont

1 état des lieux  
1 atlas cartographique  
1 plan d'action et de gestion durable  
1 commission locale de l'eau

### Objectifs communs des 2 PAGD :

- ✓ améliorer la gestion quantitative de l'eau
  - partenariat avec le SAGE Yèvre-Auron depuis les années 2000 pour mettre en place le protocole de gestion volumétrique
  - extension de la sensibilisation sur la gestion de l'irrigation sur le bassin Cher amont depuis 2015 (Après-midi irrigation, bulletin irrigation)
- ✓ améliorer la gestion qualitative de l'eau

Consolider et développer cette dynamique via le CTGQQ



## Un territoire avec des contrats « milieux aquatiques » et « pollution diffuse »

3 contrats territoriaux « milieux aquatiques »  
Yèvre (SIVY)  
Auron, Airain et affluents (SIAB3A)  
Arnon aval (SIAVAA)

2 contrats territoriaux « pollution diffuse »  
Soulangis  
Le Porche

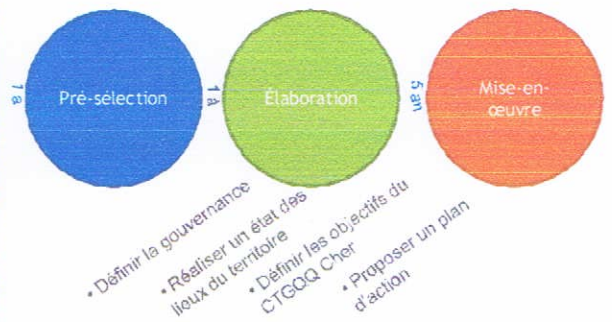


## Objectifs de la phase d'élaboration du CTGQQ Cher



## La phase d'élaboration

NB: Processus Identique au Contrat Territorial milieux aquatiques



## Calendrier de travail Comités de suivi



## Calendrier prévisionnel

3 étapes

2016

2017 →

**PRÉ-SELECTION**  
par le c.a. de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

- Territoire
- Porteur de projet
- Comité de pilotage
- Finalités

**ELABORATION**  
3 ans max, avis de la CLE

- Animation
- Diagnostic
- Programme d'actions

**MISE EN ŒUVRE**  
5 ans, après contractualisation auprès du c.a. de l'AELB

- Actions individuelles ou collectives
- Bilans annuels
- Evaluation à terme

Phases co-portées par la CA18 et les CLE des 2 SAGE



## Exemples d'action Qualité

Cohérence avec ECOPHYTO



## Exemples d'action Quantité





Monsieur ROMAIN (Commune de Villequiers) est surpris du périmètre du CTGQQ (à l'échelle départementale) et s'étonne de ne pas voir sur la liste les syndicats d'eau potable.

Madame FALQUE indique que les syndicats d'eau potable sont bien présents dans la liste et qu'ils pourront faire partie du comité de pilotage.

Monsieur JOLIVET indique qu'il est important et très intéressant de faire des remarques sur ce Contrat Territorial auprès du bureau du SIVY. Il indique que, suite notamment aux nombreuses remarques faites à l'occasion de l'enquête publique de la DIG qui exposaient le besoin de démarches liées au volet quantitatif et surtout qualitatif (pratiques agricoles, etc...), il paraît normale que le SIVY réponde à ces remarques en s'engageant dans ce travail et soit moteur pour participer aux comités de pilotages.

**- Désignation du secrétaire de séance**

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Mme Sophie RASSION se propose et est désignée secrétaire de séance par l'organe délibérant.

**- Approbation du Compte-rendu**

M. BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 20 Juin 2017 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**- Accueil personne en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) (délibération n° 20/2017 présentée par Madame Anne-Françoise SAISSELIN)**

**Projet de délibération n°20/2017**

**Accueil personne en Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)**

Le Président expose :

Les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) s'adressent aux personnes éloignées de l'emploi ou ayant besoin d'un accompagnement particulier qui souhaitent :

- découvrir un métier ou un secteur d'activité ;
- confirmer un projet professionnel ;
- initier une démarche de recrutement.

Les bénéficiaires potentiels sont des personnes en parcours d'insertion (chômeurs, jeunes en demande d'insertion, etc.) ou déjà en activité mais engagées dans une démarche d'insertion ou de réorientation professionnelle (personne en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir, salariés menacés d'inaptitude, salariés engagés en recherche active d'emploi et inscrits à Pôle emploi, etc.).

Chaque période de mise en situation en milieu professionnel nécessite la signature d'une convention entre la collectivité, le bénéficiaire, l'organisme qui a prescrit cette période (Pôle emploi, missions locales, etc...).

Cette convention ne peut, en principe, pas excéder un mois, renouvelable une fois. Le renouvellement pouvant être d'une durée différente. Sachant que par année, deux conventions maximum peuvent être conclues pour un même bénéficiaire à condition qu'elles aient un objet différent et que leur durée totale (renouvellement compris) n'excède pas 60 jours. Cette durée ne peut pas être prolongée du fait que le bénéficiaire soit à temps partiel.

Les PMSMP ne sont assimilables ni à une période de formation, ni à une période de travail (la collectivité n'a pas à rémunérer le bénéficiaire d'une PMSMP qu'elle accueille). En revanche, il faut lui appliquer les mêmes règles que les agents concernant la durée de présence, la santé-sécurité au travail... Il a également accès aux moyens de transport et aux installations collectifs dont bénéficient les agents.

Il est proposé au comité syndical :

- d'accueillir une personne en PMSMP ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de cette PMSMP ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette PMSMP.

Pour : \_\_\_\_\_  
Contre : \_\_\_\_\_  
Abstention (s) : \_\_\_\_\_

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

Madame RASSION (Commune de La Chapelle-Saint-Ursin) demande si le SIVY sera responsable ou si une personne sera désignée pour l'accueil d'une personne en PMSMP.

Monsieur BENOIT indique ne pas avoir encore réfléchi à la question.

Monsieur JOLIVET mentionne que cet accueil reste un « stage » et donc il y aura un encadrement d'un des chargés de missions, l'équipe s'organisera suivant les disponibilités du moment.

**- Demande de subvention « actions année 2 (2017) Contrat Territorial (délibération n° 21/2017 présentée par Monsieur Bernard DUPERAT)**

**Projet de délibération n°21/2017**

**Demande de subvention « actions année 2 (2017) Contrat Territorial » :**

Le Président expose :

Considérant l'engagement dans une démarche territoriale pour améliorer l'état des milieux aquatiques, répondant ainsi à des objectifs réglementaires d'atteinte de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) ;

Considérant le programme d'actions 2016-2020 déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2015-01-1055 du 8 octobre 2015 ;

Considérant que le Contrat Territorial, signé le 10 décembre 2015, prévoit les soutiens financiers de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de réaliser une (des) demande(s) d'aide financière pour les actions de l'année 2 (2017) du Contrat Territorial du bassin de l'Yèvre auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher suivant le réajustement des montants inscrit dans le Contrat Territorial.

Cocontractants du Contrat Territorial	Coût prévisionnel maximal année 2 du Contrat Territorial (€ TTC) : travaux, communication, suivi, étude	Pourcentage de prise en charge « animation »	Pourcentage de prise en charge « travaux »	Pourcentage de prise en charge « étude »	Pourcentage de prise en charge « communication »	Pourcentage de prise en charge « suivi »
Agence de l'Eau Loire Bretagne	562 284,00 €	60% + forfait fonctionnement	60 %	80%	60%	60%
Région Centre-Val de Loire		20% + forfait fonctionnement	10 %	0%	20%	0%
Conseil Départemental du Cher		0%	10 %	0%	0%	20%
Autofinancement	173 876,00 €	20%	20 %	20%	20%	20%
<b>TOTAL</b>	<b>736 160,00 €</b>	<b>100% + forfait fonctionnement</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Compléments : Animation 3<sup>ème</sup> poste dans le cadre du Contrat Territorial Barangeon 60% AELB, 20% RCVL, 20% SIVY  
Etude bilan CT Barangeon : 80% AELB

Pour :                   —  
Contre :               —  
Abstention (s) :     —

Pour :               43  
Contre :            0  
Abstention(s) :   0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**



**- Création d'un poste de « chargé de mission » (Catégorie B – 1 an) à temps complet (délibération n° 22/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)**

**Projet de délibération n°22/2017**

**Création d'un poste de « chargé de mission » à temps complet :**

Le Président expose :

Considérant qu'une partie importante de l'année 2017 a été réalisée avec une équipe technique opérante en sous-effectif ;

Considérant l'absence et le risque annoncé de « prolongation » de cette absence d'un des agents ;

Considérant les retards accumulés ainsi qu'un surcroît de travail pour la cellule animation, lié à :

- un taux d'acceptations des interventions plus important que celui envisagé au démarrage du programme ;
- l'accroissement du degré d'ambition de plusieurs interventions ;
- l'augmentation des missions et compétences du syndicat (Prévention des inondations, commissions diverses, ...)

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de renforcer la cellule technique de la collectivité et de créer un poste de chargé(e) de mission (Catégorie B – 1 an) ;

À ce titre, la personne recrutée sera, sous l'égide de l'équipe déjà en place, principalement chargée :

- de développer des projets de restauration des milieux aquatiques dans le cadre de programmes d'interventions (Contrat Territorial) ;
- de suivre les chantiers ;
- de suivre le territoire et l'accompagnement n- des interventions du syndicat ;
- d'accompagner et conseiller riverains et communes à travers leurs pratiques et leurs projets ;
- plus généralement de participer aux différentes missions « d'animations » du syndicat : opérations de communication, suivis, études, etc...

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val-de-Loire sont susceptibles d'accorder une aide pour le fonctionnement du poste ;

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver la création d'un poste de chargé(e) de mission (Catégorie B – 1 an) ;
- d'autoriser le Président à recruter ledit chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à signer tout document utile relatif à l'embauche ;
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2018 ;
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Centre et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier, concernant les frais de personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste.

Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

Monsieur RIPARD (Commune de Moulins-sur-Yèvre) demande si l'agent en question est payé par le SIVY actuellement.

Monsieur DUTEIL (Commune de Saint-Martin-d'Auxigny) demande si le SIVY a une assurance statutaire.

Monsieur BENOIT répond tout d'abord que l'agent est bien payé par le SIVY et qu'il est passé en demi-traitement suite au cumul des arrêts maladies depuis le 01 Janvier 2017. Puis il précise que le SIVY n'a pas actuellement d'assurance statutaire et indique prochainement des démarches de la collectivité pour une assurance statutaire.

Madame RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin) s'interroge sur la pertinence d'un recrutement si la personne revient.

Madame SAISSELIN et Monsieur BENOIT indiquent qu'avec le retard accumulé il y aura largement du travail pour quatre techniciens puisque des projets sont en plus prévus ensuite pour 2018/2019.

Monsieur JOLIVET indique avoir eu l'accord de l'Agence de l'Eau pour une participation financière pour ce poste à hauteur de 60% via un avenant au Contrat Territorial, la Région est également sollicitée sans résultat actuellement.

Monsieur SARREAU demande si les cotisations augmenteront en conséquences et indique avoir déjà subit financièrement la fusion avec le SIAVB.

Monsieur JOLIVET répond que plusieurs communes ont vu des augmentations de leurs cotisations avec les mises à jours des données liées aux critères définissant la clé de répartition financière et notamment les évolutions de la cartographie cours d'eau « BCAE », il indique cependant que chacun peut faire remonter des fiches pour catégoriser les classements des linéaires « cours d'eau ». Enfin, le poste sera financé sans augmenter l'appel à contribution global des communes (qui sera réalisé auprès des EPCI FP avec la GEMAPI).

Madame SAINT-GENEST présente des évaluations financières 2018 liées à ce recrutement.

**- Action ponctuelle : restauration d'une portion de la Guette (Mery-es-Bois)**  
*(délibération n° 23/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)*

**Projet de délibération n°23/2017**

**Action ponctuelle : restauration d'une portion de la Guette (Mery-es-Bois)**

Le Président expose :

Vu la possibilité de mise en œuvre d'opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques sur les espaces communaux des communes membres du SIVY, le syndicat prévoit d'intervenir pour la réalisation de projets qui permettent « l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques ».

La Commune de Mery-es-Bois a sollicité le SIVY pour ses compétences afin de procéder à la restauration d'une portion de la Guette sur la Commune de Mery-es-Bois en 2017.

Considérant la consistance du projet : réouverture et renaturation du cours d'eau actuellement busé sur une portion d'environ 15 mètres ;

Prenant en considération que le projet : améliore la qualité des eaux et permettra de meilleurs écoulements en périodes de crues/inondations ;

Considérant que ce projet rentre intégralement dans les compétences du SIVY, soit : « restauration/amélioration des milieux aquatiques » et « prévention des risques inondations » ;

Le Syndicat prendra en charge le montant associé sur la base de l'estimatif ci-dessous :

	Estimations
Estimation du projet (ouverture du cours d'eau, création d'un bras, rétablissement des usages :	7 000,00€ HT
TVA (20 %)	1 400,00€
Total estimatif (TTC) de la participation du SIVY au projet	8 400,00€ TTC

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi des travaux et d'une réception par le SIVY.

Il est proposé au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention...);
- d'imputer la dépense à l'article 21745 ;
- d'informer les délégués lors du prochain Conseil Syndical du montant réel des travaux.

Pour : —  
Contre : —  
Abstention (s) : —

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

Monsieur COUDRAT (Commune de Mery-es-Bois) demande si les travaux seront réalisés en 2017.

Messieurs BENOIT et JOLIVET indiquent qu'un marché simplifié sans publicité ni mise en concurrence sera lancé prochainement, que la période n'est effectivement pas propice et tardive pour des travaux en 2017, ils seront au pire réalisés en 2018 si la consultation tarde.

Monsieur JOLIVET fait un point sur les opérations ponctuelles et fait part d'une réflexion en cours liée à une demande de la Commune de Vignoux su-Barangeon.

**Rappel : une demande qui émane de la commune (sur terrain communal) et qui doit rentrer dans un cadre (compétences) du SIVY**

**Opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques**  
sur les espaces concernés des communes membres du SIVY

**Cadre et conditions**

L'opération de la qualité de la ressource de l'eau de l'érosion est assurée par les services compétents du SIVY. Pour cela, il est en mesure de proposer l'accompagnement financier, les aides financières, dans le cadre d'une procédure précise de travaux, permettant l'évaluation, l'identification et le suivi.

Mesures particulières (Egout de Fosse, le litage, l'entretien de la voie, le raccordement) sont assurés par le SIVY pour le suivi de l'opération de la qualité de la ressource de l'eau de l'érosion.

Le rôle de la commune est de garantir, les conditions de réalisation de la qualité de la ressource de l'eau de l'érosion, en tenant compte de la complexité technique de la réalisation de la qualité de la ressource de l'eau de l'érosion.

**Les bénéficiaires**

Les communes adhérentes au SIVY. Pour plus d'informations, voir le site internet du SIVY.

**Les réalisations**

Elles consistent en la réalisation de travaux de restauration des milieux aquatiques, des zones humides, des plans d'eau (par exemple les zones humides) et des zones d'eau (par exemple les zones humides) et des zones d'eau (par exemple les zones humides).

Les travaux sont réalisés dans le cadre d'une procédure précise de travaux, permettant l'évaluation, l'identification et le suivi.

**L'accompagnement**

Le SIVY est en mesure de proposer l'accompagnement financier, les aides financières, dans le cadre d'une procédure précise de travaux, permettant l'évaluation, l'identification et le suivi.

**Le budget**

Le budget est assuré par le SIVY. Pour plus d'informations, voir le site internet du SIVY.



Réflexion pour une intervention en amont du pont de la D2076 sur le Barangeon à Vignoux-sur-Barangeon



**- Point d'actualité (Messieurs Jérémy JOLIVET et Geoffrey VISI, Chargés de mission)**

Monsieur BENOIT laisse la parole à Messieurs JOLIVET et VISI pour la réalisation du point d'actualité du syndicat.

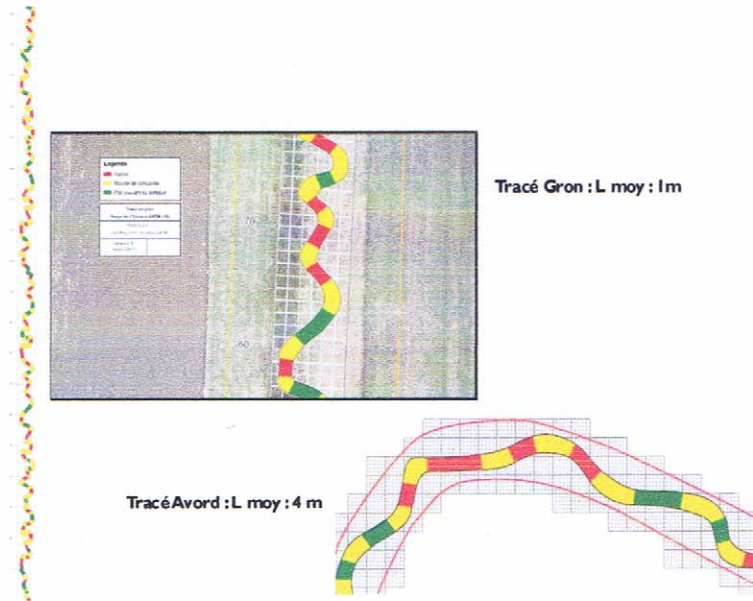
**Les actions Contrat Territorial**

Monsieur JOLIVET fait état de l'avancement des projets via le tableau de suivi vulgarisé du programme travaux Contrat Territorial 2017 ci-dessous :

année	Ré d'act	Tronçon	Segt	Commune(s)	Riv ère	Code action	Description sommaire de l'action inscrites à la DIG / C.Territorial	Linéaire (m/lin)	Surface (m²)	Statut de l'action	Commentaire / évolution
2017	25	1-491	h	Jardon	France	PL	Restauration profil / aménagement de canal	200m	0	2015	Modification de l'intervention en 2015 - expérimentation. site de projet avec le CB 11, projet à revoir/analyse. Propositions à 2013
	26	1-044	a	Saint-Jean-de-la-Croix	Couffes	O	Seuil de suppression de la décharge	-	0	2015	Projet technique simple de accord des riverains - Entretien DCT 1
	27	1-044	c	Saint-Jean-de-la-Croix	Couffes	ABR	Artisanat agricole et agricole	-	0	2015	Devisement de l'intervention simple de accord des riverains
	28	1-044	d	Saint-Jean-de-la-Croix	Couffes	R3	plantation	400m	0	2015	Projet de travaux sur zone agricole
	29	1-044	d	Saint-Jean-de-la-Croix	Couffes	ABR	aménagement de berges	2	0	2015	Travaux de décharge et de décharge de berges
	30	1-044	e	Morogroz	Colin	O	Planification de la traction à l'éclair	-	0	2015	Echec depuis 2015, la propriétaire a déjà abandonné le projet, à attendre
	31	1-044	c	Morogroz / Aulingez	Colin	O	Reconstruction aménagement d'un gué	-	0	2015	Communaux, 2 projets à développer. Voir les changements réalisés
	32	1-044	c2	Saint-Sébastien-Lupat	Colin	O	Entretien de la vigne	-	0	2015	Non accepté par le propriétaire depuis 2014, peu de gain écologique à obtenir
	33	1-044	a	Saint-Sébastien-Lupat	Colin	O	Efficacement d'un seuil	-	0	2015	Validité technique de réalisation d'un ouvrage à usage agricole - à attendre
	34	1-044	c	Saint-Sébastien-Lupat	Lange	PL	Artisanat agricole et agricole	~230m	0	2015	Projet en attente en 2015 - Sur les berges de la rivière - à attendre
	35	1-044	c	Saint-Sébastien-Lupat	Lange	R3	Planification de la traction à l'éclair	~230m	0	2015	Projet en attente en 2015 - Sur les berges de la rivière - à attendre
	36	1-044	f	Stendhal / Stey-sur-Ay	Lange	O	Travaux de gestion de vaine	-	0	2015	Travaux en attente - à attendre
	37	1-044	c	Fuzet	Moulon	FR	Repiquetage de berges - aménagement de berges	50m	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre
	38	1-044	b	Fuzet / Bourges	Moulon	ABR	Aménagement de berges	3	0	2015	Travaux de berges en 2017 - 50% de travaux réalisés - à attendre
	39	1-044	e	Bourges	Moulon	ABR	Aménagement de berges	-	0	2015	Propriétaire a accepté la reconversion de la parcelle
	40	1-044	e	Bourges	Moulon	O	Suppression d'un seuil	-	0	2015	Pré-étude de 2015 - à attendre
	41	1-044	b2	Saint-Eloy-de-Sy	Annais	O	Suppression d'un seuil	-	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre
	42	1-044	a	Berry-Bouy	Annais	ABR	Aménagement de berges	1	0	2015	Projet de berges en 2015 - à attendre
	43	1-044	a	Berry-Bouy	Famennes	R3	Maintenance	~150m	0	2015	Projet de berges en 2015 - à attendre
	44	1-044	b,c,d	Berry-Bouy	Annais	EB	Retrait - Gestion d'embâcles	~150m	0	2015	2 embâcles (Berry, Bourges, Famennes) à attendre
	45	1-044	d	Saint-Eloy-de-Sy	Vendegon	R2	Plantation	~250m	0	2015	Observation de la situation - à attendre
	46	1-044	e	Grion	ruce Grion	PL2	Restauration du profil	700m	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre
	47	1-044	e	Grion	ruce Grion	R2	Plantation de la restauration du profil	700m	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre
	48	1-044	a	Avoird / Fargat	Veuve	R2	Plantation	370m	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre
	49	1-044	d	Avoird / Fargat	Veuve	R3	Reconstruction de la gestion de berges	400m	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre
50	1-044	d	Avoird / Fargat	Veuve	PL 2	Restauration du profil de la vaine	400m	0	2015	Echec de l'intervention en 2015 - à attendre	
51	1-044	a	Avoird	Veuve	O	Aménagement d'une rampe - restauration de berges	-	0	2015	Travaux de berges en 2017 - à attendre	
52	1-044	a	Avoird / Fargat	Veuve	R2	Plantation	250m	0	2015	Travaux de berges en 2017 - à attendre	
53	1-044	a	Fargat / Saint-Pierre	Veuve	R2	Plantation	400m	0	2015	Travaux de berges en 2017 - à attendre	
54	1-044	c	Saint-Sébastien-Lupat	Veuve	O	Suppression de la décharge - restauration de berges	-	0	2015	Projet technique à développer - à attendre	
55	1-044	b	Berry-Mahor	L'Yèvre	R2	Plantation de berges	~330m	0	2015	Propriétaire a accepté - à attendre	
56	1-044	b	Berry-Mahor	Veuve	(O)	Maintenance de berges	~330m	0	2015	Propriétaire a accepté - à attendre	
57	1-044	c	Berry-Mahor	L'Yèvre	R2	Maintenance	~250m	0	2015	Propriétaire a accepté - à attendre	
58	1-044	c	Berry-Mahor	Veuve	CLO	Installation de berges	~250m	0	2015	Propriétaire a accepté - à attendre	
59	1-044	f	Malhan-sur-Yeuve	Veuve	R3	Reconversion de berges de berges	~150m	0	2015	Propriétaire a accepté - à attendre	

Opérateurs techniques associés				
achevé	Non réalisé / en cours	Validité mise en doute	Non réalisé	Non viable

Monsieur VISI fait état des actions 46/47 et 49/50 : Restauration de l'Yèvre à Gron et Avord/Farges-en-Septaine :



Il précise les informations suivantes :

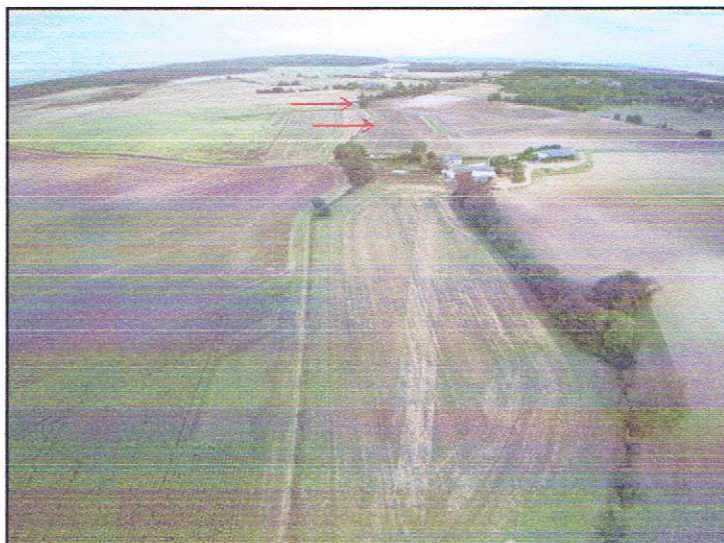
- du 4 au 8 septembre (5 jours de travaux) : gestion des drains dans le cadre des opérations sur la morphologie
- rappel du Coût de l'opération : 8.600 € TTC – BBF
- début des opérations « pont de la Plaque » : en parallèle ou suivant le chantier sur Avord
- quelques points particuliers : coût supplémentaire en raison du nombre de drains collectés

Il mentionne qu'il s'agit d'un projet unique. Il stipule un problème de drains et explique donc un coût supplémentaire : analyse de 3 drains et connexion de 13 drains.

Il indique également un retard de l'Entreprise Bongard Bazot et Fils et précise qu'en accord avec Monsieur BENOIT et Monsieur MOINET (Maire de Gron) avec l'envoi prochainement à l'entreprise d'un courrier de rappel légal.

Monsieur VISI continue d'expliquer les travaux :

- du 4 septembre à mi-octobre (1,5 mois de travaux) : restauration morphologique
- rappel du Coût de l'opération : 69.000 € TTC – CHOIGNOT TP
- arrêt du chantier pendant 2 jours début octobre (travaux Rians)
- quelques points particuliers : gestion de la végétation rivulaire, terre excédentaire, ...



Il mentionne que la 1<sup>ère</sup> étape consiste à l'élargissement du cours d'eau.

Monsieur VISI indique également l'état d'avancement des travaux sur Avord/Farges-en-Septaine (durée prévisionnelle de 2 mois) :

- du 30 Août au 6 septembre (5 jours de travaux) : abattage des 134 peupliers (3 bucherons, 1 débusqueur)
- rappel du Coût de l'opération : 16.000 € TTC – Sous traitance BBF
- début de la seconde phase opérationnelle : 13/09/2017 pour 7 à 8 semaines environ
- quelques points particuliers : réunion en juillet avec l'ARS (plateforme étanche, turbidimètre), export des bois, ...




Il précise que la 1<sup>ère</sup> étape consiste à l'abattage des peupliers puis la coupe et la 2<sup>nde</sup> étape consiste en l'élargissement/aménagement du nouveau lit.


## Autres actions

Monsieur JOLIVET explique les autres actions :

➤ **Action 44 : Traitements des embâcles (juillet)** (*Foëcy, Berry-Bouy, Neuvy-sur-Barangeon*)






Avant



Après

- Bon déroulement
- Présence d'un agent SIVY indispensable
- Plusieurs demandes à traiter
- Environ 150m<sup>3</sup> traités
- Budget minimal à fixer en 2018


➤ **Actions 29/38/39/42, Travaux liés à l'élevage (sept à nov)** - (*Bourges, Berry-Bouy, Mehun/Y, Ste-Solange*)

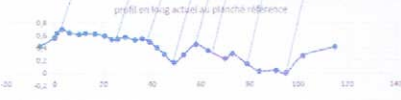
Il précise que les embâcles ont été retirés par l'Entreprise ATGER ARBORISTES et que les travaux d'aménagements agricoles ont été effectués par l'Entreprise RENIER. Il mentionne une présence indispensable d'un agent lors de ces travaux.

➤ **Action 37 : Restauration frayère (Fussy)**

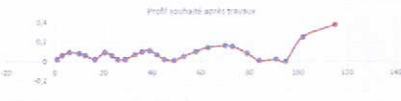
CCP (34.) Réunion de présentation en juillet, validation en août, consultation en septembre (réponses : Millet, Tarvel, Renier)



profil en long actuel au planché référence



profil souhaité après travaux





Niveaux de la nappe

Hauteur eaux



Basses eaux

Comparaison profil actuel (bleu) et profil souhaité (rouge)





profil berge - secteur référence

Pour la restauration de frayère, il indique que la consultation sans publicité ni mise en concurrence se termine. Il mentionne que les travaux consisteront à avoir une frayère plus fonctionnelle. Enfin il précise qu'il s'agit de la seule action frayère du Contrat Territorial pour cette année.

➤ **Action 59 : Reconversion « peupleraie Mehun/Y > Marmagne/Berry-Bouy »**

CCP réalisé, conventions signées, consultation en cours ... - Interpellation Berry Républicain du 19 sept. 2017



➤ **Action 57 : Plantations : liées aux interventions morphologiques + expérimentation**

Avord, Gron, Mehun/Y, Ste-Solange, Pierrelay (Bourges)

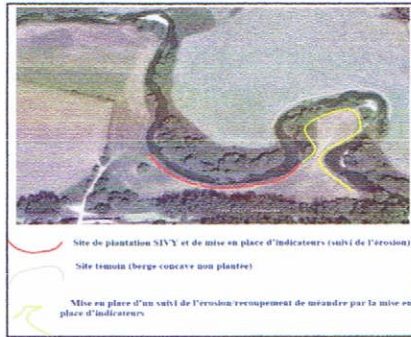
Principales espèces à planter, taxon :

- Aulne glutineux
- Frêne commun
- Saule blanc / Saule arbustif
- Orme lisse

Taille des individus : 50cm à 1 mètre

Protection : anti-gibier

**Schéma de principe des plantations :** principalement en bosquets intraspécifique (même espèce), en milieu/haut et jusqu'à 1 à 2 mètres du haut de berge.



3<sup>ème</sup> rang  
1 à 2 mètres du haut de berge

2<sup>ème</sup> rang  
Haut de berge



1<sup>er</sup> rang - milieu de berge

Pour l'action 59, Monsieur JOLIVET indique qu'un marché sans publicité ni mise en concurrence est en cours de consultation et précise qu'il est difficile de trouver une entreprise pour ce type de travaux.

➤ **Hors Contrat Territorial**

Consultation en 2016 (CHOGNO TP)

Travaux Ouatier (Rians) : les 3, 4 et 5 oct



➤ **Retour sur des actions 2016**



Monsieur JOLIVET indique qu'avec le problème de sous effectif, aucun suivi des opérations n-1 ne peut être effectué. Il rappelle les travaux effectués sur les Communes de Sainte-Solange et Morogues.

Monsieur BARON (Commune de Sainte-Solange) indique des retours partagés mais globalement positifs.

Monsieur MAROT (Commune de Morogues) mentionne un site fonctionnel lié aux travaux du gué de l'Aunay en 2015.

Monsieur JOLIVET souligne la peine qu'ont les agents actuellement pour suivre les interventions passées et compte sur les élus pour faire des retours auprès de la cellule animation.


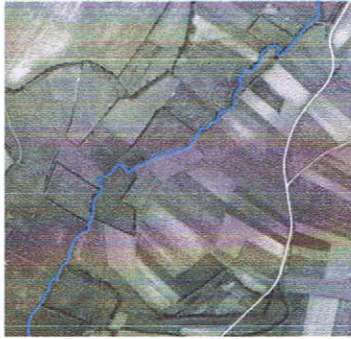
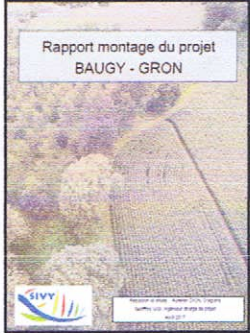
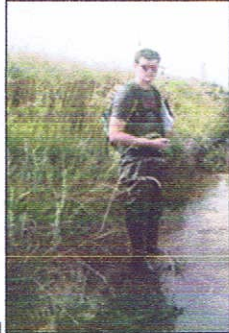
## Stages

Messieurs VISI et JOLIVET respectivement tuteurs évoquent les deux stages :

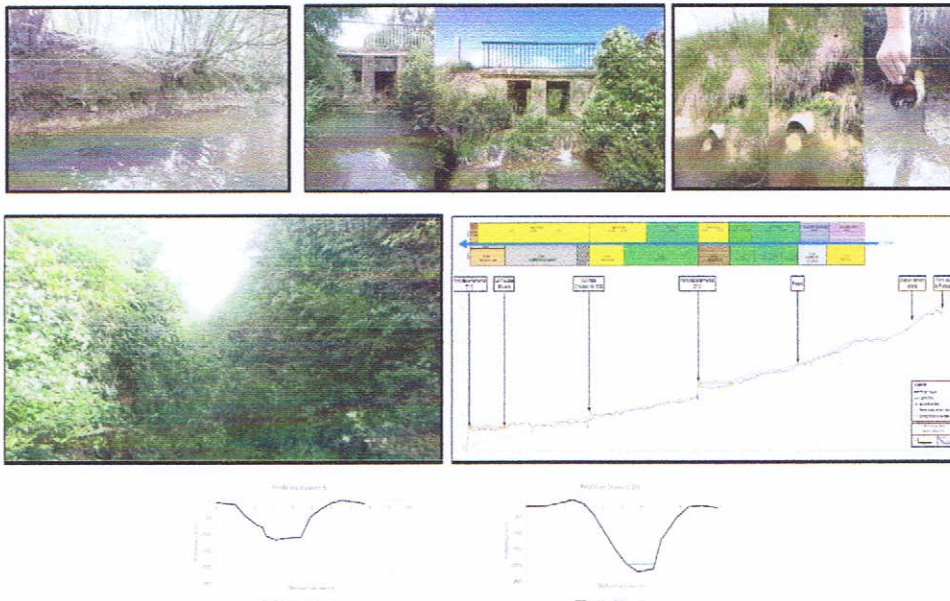
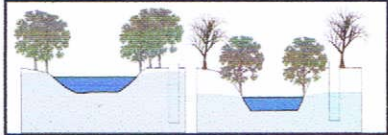
**Stage (Aurélien DION) : Développer les actions 2018 l'Yèvre à Gron-Baugy**

Durée du stage : 16 semaines (22 mai au 8 septembre 2017)

- linéaire d'étude : 3,5 km de rivière
- 2 rapports d'études (57 p, 37 p), 1 atlas cartographique (10 p)
- 1 rapport de stage (103 p)
- développement d'une fiche protocole (4 p)
- Co-animation de 3 réunions projet, sur la Commune de Baugy
- Co-réalisation des tracés en plan d'Avord et de Gron



S'inscrire dans une démarche de réflexion globale pour concilier durablement l'existant (notamment en conservant la fonctionnalité actuelle du cours d'eau : émissaire agricole) et les exigences réglementaires et environnementales.



Monsieur VISI précise un excellent travail en binôme avec Aurélien DION sur des sujets très techniques. Il indique le travail remarquable d'Aurélien DION : prospection 3,5 km, rapports d'études... et stipule le développement du projet. Enfin il mentionne que le cours d'eau n'a pas la capacité de reproduction suffisante.



Pont de la D12

Pont de la D43

3m

6m

9m

h remblais = 1,5m

2,5m

6m

7m

h remblais = 0,5m

Terrain nécessaire pour la mise en place des lits emboîtés

Discussions avec le Conseil Départemental du Cher à propos des ouvrages

Présentation du projet aux acteurs financiers et institutionnels (semaine du 16 octobre)

Organisation d'une nouvelle réunion projet au cours du mois de novembre

Monsieur VISI mentionne l'explication du projet lors de réunions auprès des propriétaires. Il indique un accord d'élargissement mais des discussions et donc une période de réflexion en cours.

Monsieur JOLIVET explique le stage de Vincent STUBBE : « Etude diagnostic des risques inondations – inondations/événements juin 2016 ». Il précise la prospection de 40 km linéaire de cours d'eau/ruisseaux et la mise en place d'un outil qui pourra être réutilisé (agents communaux...).

#### Stage (Vincent STUBBE) : Etude diagnostic inondations / événements de juin 2016

- Elaboration d'un outil de diagnostic des risques inondations « fiches de prospections »
- Rapport d'étude sur les inondations de juin 2016 (72.p)
- Près de 40km de prospections, plusieurs dizaines de fiches diagnostic (9 secteurs / 41 sous-secteurs)
- Développement final « incomplet », à finir au cours de l'automne
- Préparation d'une réunion de restitution (oct/nov)

Réunion spécifique « communes du bassin de l'Yèvre » à fixer en 2018 pour expliquer l'outil

Cartographie des risques inondations de source (bassin de l'Yèvre) à partir d'une prospection des ruisseaux de l'Yèvre

Rapport sur les événements d'inondations de 2016 sur la CEM et la SIVU de Ardenay

## Etude Continuité Hydro-M

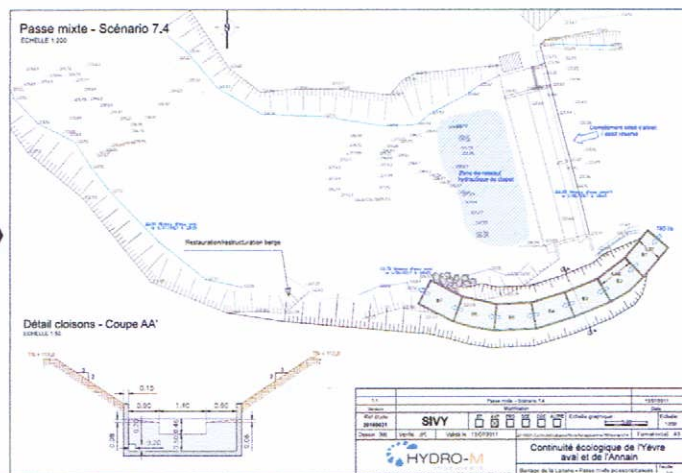
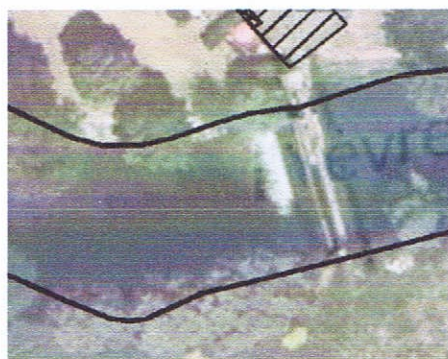
Monsieur JOLIVET évoque l'avancement de l'étude :

### Etude « Continuité » HYDRO-M

- Journée « visite » du COTEC : le 18 juillet > Réajustement des esquisses, réorientations...
- Août/sept : rencontres individuelles : 31 août, 14 sept, 21 sept...
- Développement de la politique financière du SIVY : le 8 sept
- Prochain COTEC HYDRO-M : le 2 octobre ; présentation des 30 scénarios sur 8 ouvrages

Prévision de réception du prochain rapport : mercredi 13 sept, envoi aux partenaires d'ici 10 jours

Des difficultés avec HYDRO-M pour les rapports, et avec certains propriétaires ...



Il précise que la mise en place et l'affichage de la politique financière de la collectivité sur ce volet est en cours d'élaboration et présente les principaux points :

Cadre	Type d'intervention	Propriété de l'ouvrage	AELB	RCVL	CDI8	SIVY	Total financements publics	financements propriétaires ***
	Travaux "petits ouvrages" chute <50cm <sup>2</sup>	Privés/communaux	60%	10%	10%	20%	100%	0%
	Etude d'aide à la décision**	Privés/communaux	80%	0%	0%	20%	100%	0%
	Etude et travaux de maintien/rétablissement d'une ligne d'eau artificielle	Privés/communaux	0%	0%	0%	0%	0%	100%
	Etude et travaux de restauration de la continuité lié au développement d'un nouvel usage (hydroélectricité, plan d'eau, etc...)	Privés/communaux	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Contrat Territorial	Travaux de dérasement/arasement (+actions connexes)	privés	40-60% à 80%	20%	.	0% à 20% Complètement aux autres financeurs suivant les budgets du syndicat	100%	0%
		communaux	40-60% à 80%	20%	.	0% à 20% Complètement aux autres financeurs suivant les budgets du syndicat	100%	0%
	Travaux d'équipements permettant de répondre à la réglementation « continuité »	privés	40% à 60%	0%	.	0% à 20% (Suivant concertations en COTEC et en conseil syndical et budgets ***)	40% à 80%	60% à 20%
		communaux	40% à 60%	0%	.	0% à 60% (Suivant concertations en COTEC et en conseil syndical et budgets ***)	40% à 100%	0% à 60%
Acquisition foncière	privés/communaux	60%	.	.	40% Soumis à avis du conseil syndical	/	/	

Comité technique : SIVY, DDT, AFB, FDPPIA, ASTER, SAGE, DREAL, AELB, RCVL

\* Etudes soumises à accord des propriétaires-exploitants, elles comprennent à minima un diagnostic continuité piscicole et sédimentaire, l'état des ouvrages, les influences liées aux inondations/soutien d'événements, les enjeux patrimoniaux/paysagers, plans de maitrise différents scénarios de restauration

\*\* Le comité technique s'accordera vers une hiérarchisation théorique des scénarios d'équipements en fonction du gain écologique potentiel, en découvrira ainsi la participation financière du syndicat : taux maximal (20% - privés et 60% - communaux) correspondra à l'équipement ayant le plus fort potentiel écologique des scénarios équipements proposés

\*\*\* Toute mise en œuvre de projet sera systématiquement soumise à accord du propriétaire


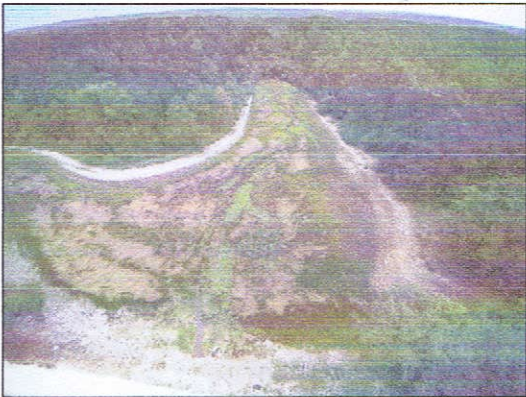
- Le SIVY ne contribuera à aucun nouvel équipement permettant de maintenir ou rehausser la ligne d'eau
- Motiver les solutions les plus viables d'un point de vue écologique
- Distinctions ouvrages privés et communaux

## Autres volets



Monsieur JOLIVET mentionne les autres points de l'actualité technique :

➤ **Volet « suivi »**

- Suivi pêches électriques CD18 (BV Yèvre)
- Suivi spécifique « restauration de Gron », en cours
- Prévision de suivi « truite »
- Suivi annexe à développer, exemple avec les plans d'eau de la Font / Fontenille



**Besoin de développer le volet « suivi »**



Il précise que ce volet suivi n'est actuellement pas suffisant et souligne l'importance de le développer.

Il évoque le volet « Prévention Inondations » et « Communication » :


➤ **Volet « PI »**

Le stage de Vincent STUBBE représente l'introduction du SIVY sur ce volet en 2017

Note + commentaires sur la position du SIVY concernant la SLGRI et TRI Bourges en septembre

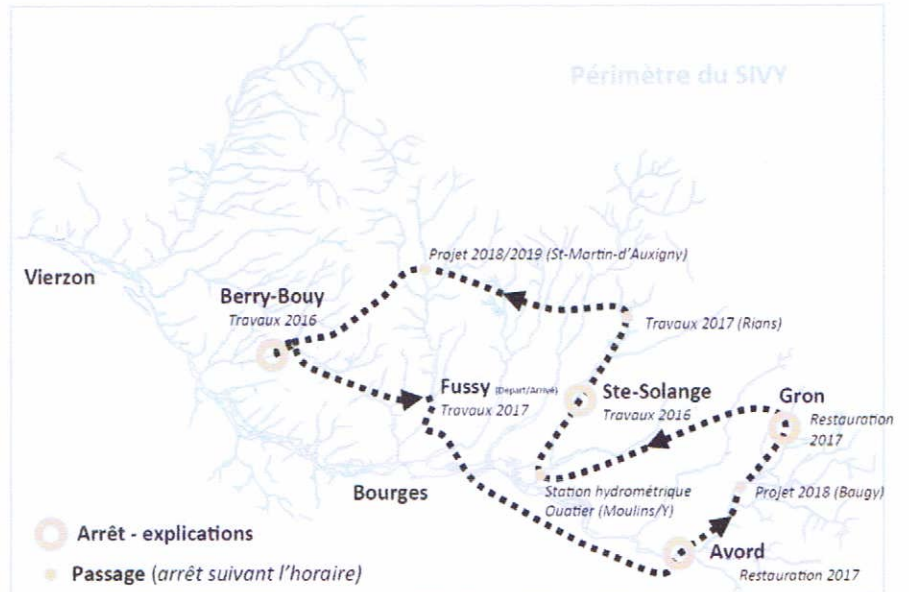
➤ **Volet « communication »**

- Réflexion pour une prestation « vidéo » 2018/2019/2020
- Prestation panneaux/affiches/roll'up : Avant > Pendant > Après , des travaux SIVY
- Commandes de supports pédagogiques / publicitaires
- Rapprochement avec les structures pédagogiques « en attente »
- Finalisation / développement site internet
- Journées visites d'octobre 2017
- Changement de nom de domaine @..... .fr pour 2018



## Organisation journées visites travaux

Monsieur JOLIVET rappelle les inscriptions pour les journées visites travaux organisées en Octobre 2017 et le déroulement :



### Visite :

- 9h15 (Fussy) : accueil (parking terrain de sport : départ et retour) - Site de restauration d'une frayère à brochet 2017
- 10h00 (Avord) : chantier en cours (coupe de peupliers et renaturation de 500m du lit de l'Yèvre en secteur péri-urbain)
- 11h15 (Gron) : chantiers en cours (Remplacement d'un pont, renaturation de l'Yèvre à sa source sur 650m en secteur agricole)

### **MIDI (12h) - Présentation diaporama, discussion et repas en salle des fêtes de Gron**

- (Moulins/Y) Passage par la station hydrométrique de l'Ouatier / gestion de la ressource en eau
- 14h (Sainte-Solange) : Renaturation d'un bief de l'Ouatier (travaux 2016)
- Passage par deux projets de restauration à Rians (2017) et Saint-Martin-d'Auxigny (2018/2019)
- 15h30 (Allouis) : Aménagements agricoles (abreuvoirs, clôtures, gués) et restauration de la continuité écologique (travaux 2016)
- 16h30 : Retour à Fussy

Monsieur BENOIT précise que le traiteur retenu est local : « Traiteur Willy TAUREAU » de Sainte-Solange.

## Actualité annexes

Monsieur JOLIVET évoque les points suivants :

### ➤ Etude « Bilan » Barangeon (Contrat Territorial du Barangeon)

- Validation CCTP (DCE) en juin en comité technique
- Consultation de juin à juillet 2017, aucune offre > consultation classée sans suite
- Relance d'une consultation simplifiée (site internet du SIVY) jusqu'au 22 sept
- Proposition de rehaussement de l'enveloppe financière par l'AELB / Avenant

### ➤ 1 à 2 stage(s) 2018

- 1 encadrement « technique - G.V » 4 à 6 mois : Projet Saint-Palais 2019 (ou autre)
- 1 encadrement « administratif - C.STG » 2 à 3 mois

### ➤ Réunion d'un COTEC « restreint » mi-octobre (SIVY/DDT/AELB/RCVL/RD)

### ➤ Présentation CLE SAGE > Interventions SIVY

Monsieur BENOIT indique que le SIVY a été victime d'un cambriolage :

### ACTUALITÉ ADMINISTRATIVE SIVY

- Cambriolage (entre le 13 et 15 juillet 2017)  
Montant vol 2 bureaux = 4 750,90 € (ordinateurs, appareil photo, vidéoprojecteur, sono, clés USB, réparations voitures (inutilisables 1 mois)...)  
Expertise le 21/08/2017  
En attente CR : Délibération à prévoir au prochain CS
- > RDV Bourges Plus le 01/09/2017
- Achats : Ordinateur portable, Appareil photo et Vidéoprojecteur



Il indique un rendez-vous avec Bourges Plus pour une demande de sécurisation du bâtiment ou une proposition d'autres bureaux.

Monsieur MAROT (Commune de Morogues) demande si des données ont été volées.

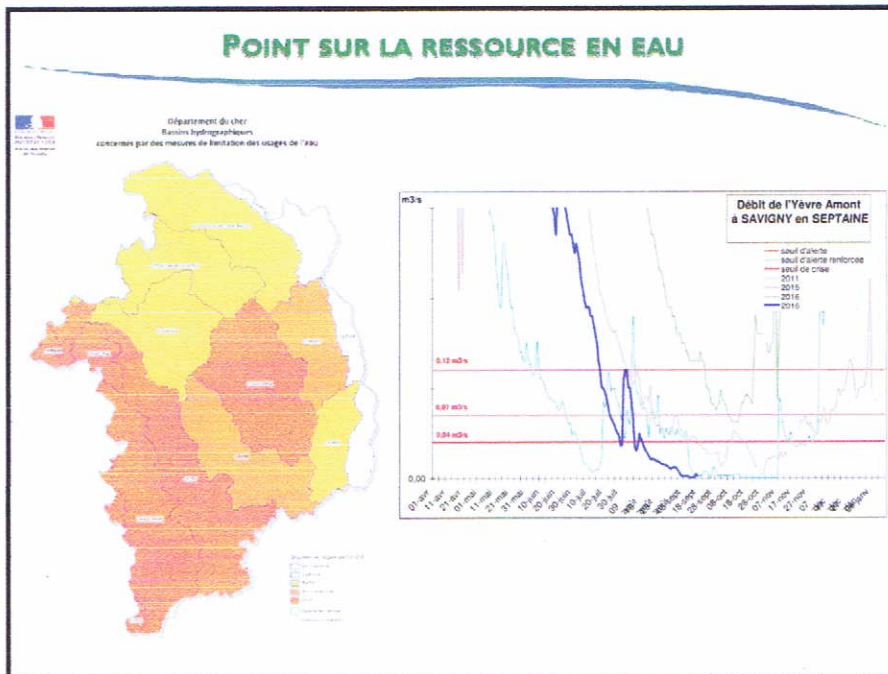
Monsieur BENOIT indique que oui étant donné que l'ordinateur portable de la secrétaire a été dérobé et avait des informations personnelles (carte d'identité membres du bureau, agents et stagiaires, RIB ...)

Monsieur BENOIT précise qu'un dépôt de plainte complémentaire a été effectué auprès du commissariat informant le vol des données personnelles.

Madame RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin) demande le coût de location des bureaux actuels.

Monsieur BENOIT indique un coût mensuel de 800 € TTC (avec subvention de Bourges Plus).

Monsieur JOLIVET termine par le point sur la ressource et l'agenda en bref :



Monsieur BOUGRAT fait la remarque que la courbe bleue est légendée comme donnée 2016.  
Monsieur JOLIVET confirme et indique qu'il s'agit bien d'une faute de légende.

AGENDA

13 sept : pêche de sauvetage (Gron) ; réunion CGR 18 travaux Rians  
14 sept : bureau CLE SAGE, réunions moulins bablou/abricot, Berry rep (Vierzon), prospection pattes blanches (avec AFB) de la tête du Colin (Morogues/Humbligny)  
18 sept : accompagnement riverain sur le Villabon (Pays de Bourges)  
19 Sept : cellule de l'eau (annulée), Conseil Syndical SIVY  
20 sept : accompagnement riverains Barangeon, réunion Moulin Chancenay, mesures hydro Vierzon  
21 sept : réunion PDPG, service espaces verts Ville de Bourges, réunion pré-chantier Rians  
22 sept : réunion de chantier Gron  
25 sept : COPIL SMIRNE (Soulangis)  
26/27 sept : Groupe plantes invasives FDPPMA / SIVY  
28 Sept : Réunion CNAS Cours les Barres (CSG)  
2 oct : COTEC étude continuité  
3/4/5 oct : Travaux Rians  
09-10 et 12 Octobre 2017 : Visites sites  
13 oct : Colloque AELB (Vierzon - plan changement climat)

...

Agenda!

**Le prochain Conseil Syndical est fixé Mardi 21 Novembre 2017**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h30 suivi d'une collation.  
Préfecture du Cher, le

- 2 OCT. 2017



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE  
Siège : Mairie de BOURGES

Le Président du SIVY

Monsieur Gilles BENOIT